



Énoncé de position national de l'ACO sur les soins dirigés

La question de principe

Les régimes de soins dirigés de tiers, aussi appelés réseaux de fournisseurs préférés, ne constituent pas un concept nouveau pour les professions de la santé au Canada. L'influence que les régimes de soins dirigés exercent sur la pratique de l'optométrie préoccupe sérieusement l'ACO. L'information qui suit au sujet des soins dirigés vise à aider les membres de l'ACO à prendre des décisions d'affaires éclairées dans le meilleur intérêt de leur pratique, de leurs patients et de leur profession.

La vision est le sens le plus important chez l'être humain. Le public s'attend au niveau le plus élevé de soins oculovisuels de ses docteurs en optométrie. Il s'attend aussi à ce que ses docteurs en optométrie prodiguent ces soins sans influence ni ingérence induite d'une tierce partie.

Normalement, les patients ont le droit de choisir leur professionnel et les optométristes sont libres de fixer des honoraires qui représentent une rémunération équitable correspondant à leur champ

d'exercice, à leurs compétences spécialisées et aux meilleurs intérêts de leurs patients. Les régimes de soins dirigés compromettent la relation fondamentale entre patient et professionnel et s'ingèrent dans l'obligation fiduciaire entre un docteur en optométrie et son patient.

Les docteurs en optométrie peuvent déterminer comment organiser et diriger leur pratique, mais l'ACO recommande que les membres analysent attentivement plusieurs facteurs importants avant de décider d'adhérer ou non à un régime de soins dirigés. Certains réseaux de fournisseurs préférés affirment que leur programme ne constitue pas un régime type de soins dirigés, mais la caractéristique commune fondamentale de chaque régime est le contrôle : contrôle des honoraires, du choix des fournisseurs et même des patients.

Caractéristiques des régimes de soins dirigés

Les régimes de soins dirigés ont des caractéristiques communes comme les suivantes :

- Les patients sont aiguillés vers des docteurs en optométrie en particulier inscrits à un régime et même si les professionnels sont parfois libres d'exiger des honoraires plus élevés, le régime leur paie seulement un montant fixe prévu au contrat.
- Une fois qu'un régime de soins dirigés est établi dans une administration, de multiples régimes pourraient s'y faire concurrence en offrant d'autres réductions des frais.
- À mesure que le nombre de professionnels participant aux soins dirigés augmente, les possibilités de voir d'autres régimes arriver sur le marché augmentent elles aussi.
- Les régimes de soins dirigés imposent souvent le choix des fournisseurs et des laboratoires et les coûts des matériaux ophtalmiques afin de contrôler les coûts de fabrication. Des régimes peuvent aussi imposer des rabais sur des produits non couverts, ce qui réduit encore davantage les revenus.

- Des régimes de soins dirigés affirment que les professionnels qui y adhèrent verront le nombre de leurs patients et leur chiffre d'affaires augmenter grâce au système d'aiguillage et de marketing offert par le régime. En réalité, à mesure que le régime crée une masse critique de professionnels dans une communauté, les docteurs en optométrie finiront par voir le même nombre de patients ou même par en voir moins avec le temps, et leurs honoraires diminueront.
- Certains régimes de soins dirigés peuvent obliger le docteur en optométrie à exécuter un nombre minimum d'actes au cours d'un examen. Si une vérification révèle qu'il ne le fait pas, le professionnel en cause pourrait être obligé de rembourser les fonds reçus et de payer une amende.
- Le codage et la facturation portant sur chaque patient en soins dirigés obligeront le personnel à y consacrer beaucoup de temps de plus. Un codage erroné ou la présentation en retard peuvent entraîner une réduction ou un refus du paiement des demandes.
- En général, les docteurs en optométrie des États-Unis ont constaté que les soins dirigés ont eu un effet négatif sur la pratique et les ont forcés à travailler plus fort pour une rémunération moindre.

Conséquences

Les régimes de soins dirigés peuvent sembler attrayants au départ. Les docteurs en optométrie devraient toutefois analyser soigneusement toute affirmation faite au sujet de ces régimes et ne signer aucune entente sans avoir étudié entièrement et attentivement les répercussions possibles pour leurs patients, leur pratique et la profession. Les membres de l'ACO devraient se demander qui bénéficie le plus des soins dirigés : les patients et leurs professionnels, ou les administrateurs du régime.

L'autonomie et l'indépendance de l'optométrie sont cruciales pour une profession en santé et viable. L'ACO conseille à ses membres d'analyser attentivement tous les faits et les conséquences futures avant de décider de s'inscrire à un régime de soins dirigés.

-Mars 2015